

QUESTION DIVERSE N° 30/5

OBJET : Réalisation d'une plate-forme pour la foire exposition dans la zone industrielle du Chaudron.
Approbation du projet.
Autorisation de lancer l'appel d'offres et de passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.
Autorisation de solliciter la subvention correspondante.

LE SECRÉTAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT ET DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de l'aménagement de la parcelle de terrain destinée à recevoir la foire exposition du Chaudron, la municipalité envisage de réaliser une plateforme de 90 m par 35 m qui servirait à même de recevoir des équipements mobiles (bulle, stand etc).

Les dossiers techniques ont été réalisés par les services techniques de la Ville et un financement de 1 000 000 F a été mis en place au budget de 1984.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues :

- D'approuver le dossier technique de cette opération.
- De m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.
- De m'autoriser à solliciter la subvention correspondante.

AVIS DES COMMISSIONS :

Travaux Publics - Affaires Economiques - Finances : Favorables, et demandent vu l'urgence que soient appliquées les dispositions de l'article 296, alinéa 3 du Code des Marchés Publics.

Monsieur BOYER E. part à 19 H 55.

M. FOURNEL : L'article 296, alinéa 3 du Code des Marchés Publics permet de ramener le délai de consultation à 10 jours au lieu de 31.

M. ANNETTE : Il est peut-être utile d'approuver le dossier technique.

.../...

000110

LE MAIRE : La consultation de ce dossier est libre.

M. ANNETTE : Il s'agit donc d'une plate-forme de béton de 90 mètres sur 35.

M. BOURHIS : Oui, mais avec des crochets disposés de manière à permettre l'installation de la bulle.

M. GERARD G. : Et c'est cela seulement qui coûte aussi cher !...

M. ANNETTE : Et autour de la plate-forme, il n'y a donc aucun aménagement. La plate-forme seule coûte donc 1 000 000 FF.

M. FOURNEL : Il s'agit d'une plate-forme de 90 mètres sur 35. Pour l'essentiel, c'est-à-dire l'intérieur, elle est traitée comme un corps-de-chaussée, avec une couche de base en 0-100, une couche de 0-30 et un enrobé à chaud. La seule particularité de ce projet, c'est que la plate-forme est ceinturée d'une longue grille de béton de 60 centimètres sur 60, sur laquelle est ancrée une multitude de crochets qui permettra l'installation de la bulle et son accrochage. Il s'agira d'une bulle gonflable qui, dans un premier temps, fera 70 mètres sur 35 et, par la suite, pourra être étendue à 90 mètres. La seule suggestion au niveau de la réalisation, c'est le soin à apporter dans l'ancrage des crochets, parce que les cotes sont excessivement précises, compte tenu des points d'accrochage pour la bulle.

M. ANNETTE : Et pour ce qui est de l'acquisition de la bulle, est-ce que c'est prévu ?

M. BOURHIS : Non. C'est une entreprise privée qui présentera la structure de la bulle le 15 juin, à proximité de la plate-forme.

M. ANNETTE : La Mairie louera la bulle.

M. BOURHIS : C'est cela. Pendant la location de la bulle par la Mairie, elle sera sur la plate-forme ; en fait, la Mairie utilisera la plate-forme à d'autres fins.

M. FOURNEL : Comme mode d'utilisation, par exemple sportive, on pourrait implanter cinq courts de tennis -cela pour vous donner une idée de la surface-.

M. GERARD G. : Oui. Mais enfin, je pense que ce n'est pas là le but de l'opération.

M. FOURNEL : Effectivement. Mais en dehors des périodes des foires - expositions, il faudra rentabiliser cette plate-forme. Ainsi, elle pourra recevoir des équipements sportifs, voire la prévention routière -examen pour les enfants-, etc...

M. GERARD G. : Je pense, quant à moi, qu'il n'est pas très judicieux de mettre cinq terrains de tennis à cet emplacement.

M. FOURNEL : Nous avons voulu montrer par cet exemple, que la surface est très vaste.

M. BOURHIS : La bulle sera louée, mais la plate-forme restera à demeure.

LE MAIRE : L'utilisation de la bulle peut n'être que provisoire. La plate-

.../...

forme pourra ultérieurement recevoir une autre structure.

Je mets aux voix.

Le rapport, ainsi que l'avis des commissions sont adoptés à l'**UNANIMITE**.

---o-o-o0o-o-o---

Reçu à la Préfecture
le 27/06/1984